

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 3 décembre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 18h30

Étaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD (à partir du rapport 11), Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME (à partir du rapport 20), M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD (à partir du rapport 20), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport 6), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport 20), M. Loïc ALLAIN (à partir du rapport 7), Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR (à partir du rapport 15), M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à partir du rapport 13), M. Yves MAURICE

Étaient absents :

M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLIOLO

Secrétaire de séance :

M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mme L. GAGLIOLO à M. F. BOUSSO

Délibération n°2020/005426

Rapport n°2 - Modalités de consultation du Bureau pendant la période d'urgence sanitaire (loi du 14 novembre 2020)

Modalités de consultation du Bureau pendant la période d'urgence sanitaire (loi du 14 novembre 2020)

Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente

Commission : Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Compte-tenu des restrictions liées à la reconduction de la période d'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), le Bureau se réunira le jeudi 03 décembre prochain à 18h00 en visioconférence et audioconférence.

Visioconférence-audioconférence : la séance sera accessible en visioconférence ou en audioconférence à l'ensemble des membres du Bureau. Les élus qui se connecteront à l'outil de visioconférence – audioconférence pourront intervenir en séance et pourront prendre part au vote.

Modalités de vote : le vote se fera par scrutin public. Le scrutin public est organisé par appel nominal des conseillers, pour chaque projet de délibération.

Les élus ne pouvant assister à la séance du Bureau peuvent donner pouvoir aux élus présents. Chaque élu présent peut être porteur de deux pouvoirs.

La convocation et les rapports seront envoyés aux membres du Bureau au moins 5 jours francs avant le 03 décembre via la plate-forme sécurisée Kbox.

Afin d'améliorer l'exercice des fonctions des élus, Grand Besançon Métropole a mis à disposition de chaque élu un ordinateur-tablette équipé de l'application de téléconférence Zoom permettant de se connecter à distance à chaque séance du Bureau et du Conseil de Communauté. Lors de la réunion du Bureau, une assistance informatique sera accessible. Le numéro de téléphone sera transmis avec le lien Zoom.

Avant l'ouverture de la séance, la Présidente vérifiera que l'ensemble des membres du Bureau ont bien accès aux moyens techniques permettant de suivre la séance.

Les modalités d'accès (lien et numéro de téléphone) pour accéder à la séance seront adressés par mail aux membres du Bureau avec la convocation : ils pourront se connecter à la réunion en cliquant sur le lien ou par téléphone à partir du 03 décembre 17h30. Le lien ne sera valable que pour cette séance.

Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats

Chaque participant à la visioconférence sera explicitement autorisé à y participer lors de sa connexion (l'accès à la visioconférence ne sera pas possible pour quelqu'un qui ne serait pas habilité).

L'outil de visioconférence-audioconférence permettra l'identification de chacun des participants en transmettant sa voix et son image ou uniquement sa voix.

Un appel nominal sera réalisé en début de séance (avec rappel des pouvoirs reçus).

Les débats et les échanges en visioconférence seront enregistrés et conservés.

Application du règlement intérieur

Il est proposé que l'article 61 du règlement intérieur relatif à la modulation des indemnités des membres du Bureau en fonction de leur présence aux séances de commissions, de Bureau, de Bureaux-Débats et de Conseils Communautaires soit amendé afin d'intégrer les difficultés de connexion comme un motif d'absence justifiée pendant la période d'urgence sanitaire. Il appartient à l'élu qui rencontre des difficultés de connexion et qui ne peut donc pas participer à la séance de se manifester par email auprès du service gestion des Assemblées en utilisant l'adresse : gbm.assemblees@grandbesancon.fr.

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public

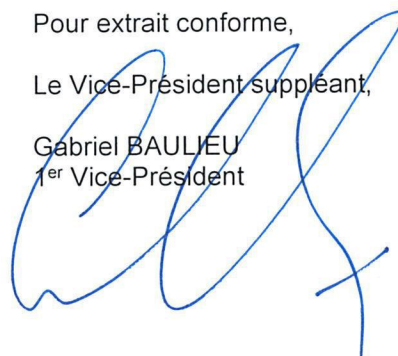
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les propositions ci-dessus en matière d'organisation de la séance, de modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, pour toute la période d'état d'urgence sanitaire,
- modifie la rédaction de l'article 61 du règlement intérieur pour sa partie relative à la modulation des indemnités des membres du Bureau, pour toute la période d'état d'urgence sanitaire en considérant les problèmes de connexion comme un motif d'absence justifiée.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 24 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Marcel FELT, Lorine GAGLILOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0